

Diagnostic Immobilier Obligatoire : DPE CONSTRUCTION / NEUF

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Etre capable de réaliser un diagnostic de performance énergétique pour un logement neuf dans le cadre réglementaire et de rédiger l'attestation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 3 mai 2007.

**PROGRAMME**

- Rappel du cadre réglementaire du DPE construction
- Synthèse d'une étude thermique RT pour la réalisation du DPE construction (neuf)
- Méthodologie de réalisation du DPE construction (neuf)
- Rédaction du rapport pour les logements individuels, les appartements et les immeubles complets

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi

